



TRANSPORT SCOLAIRE CCM

REMBOURSEMENT PARTIEL DES ÉLÈVES NON-AYANT DROIT

Mon enfant est non-ayant droit, comment savoir si je suis éligible à un remboursement partiel par la CCM ?

Pour rappel, un élève est considéré comme « non ayant droit » (NAD) lorsque son domicile se situe à moins de 3 kilomètres de son établissement scolaire et/ou qu'il ne respecte pas la sectorisation.

La Région Nouvelle-Aquitaine (RNA) n'organise pas de transport pour ces élèves.

Les élus de la Communauté de Communes de Montesquieu ont fait le choix de maintenir le transport scolaire pour ces élèves et d'appliquer une politique tarifaire **solidaire, dégressive** sur les mêmes principes arrêtés par la Région, en décalant les tarifs appliqués d'une tranche pour atteindre la part familiale fixée par la RNA, à partir de la rentrée 2023. En fonction des revenus et de la composition de la famille, celle-ci pourra être remboursée d'une partie des frais d'inscription sur présentation de la facture entièrement réglée.

Ce remboursement interviendra après le 15 octobre, lorsque les inscriptions au transport scolaire seront définitives pour l'année scolaire 2024-2025.

Si vous êtes « non ayant droit » au transport scolaire, faites une simulation pour savoir si vous êtes éligible au remboursement partiel des frais de transport pour cette année scolaire 2024/2025.

Munissez-vous de votre avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 **1** et faites le calcul suivant pour connaître votre quotient familial fiscal mensuel et connaître la tranche correspondante :

2 (Revenu fiscal de référence / Nombre de parts) / 12 = Quotient familial fiscal mensuel

3 Montant de la part familiale à régler = **210 €** - tarif annuel TTC correspondant à votre tranche.

QUOTIENT FAMILIAL ESTIMÉ	Inférieur ou égal à 495 €	Entre 496 et 720 €	Entre 721 et 960 €	Entre 961 et 1 375 €	Supérieur à 1 375 €
TRANCHE	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
TARIF ANNUEL TTC	54,00 €	87,00 €	123,00 €	162,00 €	210,00 €

Exemple : Une famille de 2 adultes avec 2 enfants à charge et 40 000 € de revenu fiscal de référence.

$(40\ 000\ € / 3\ parts) / 12\ mois = 1\ 111,11€$ de quotient familial fiscal mensuel qui correspond à la tranche 4.

210 € de tarif maximum de la Région - **162,00 €** correspondant à la tranche 4 = **48,00 €**

Soit **162,00 € à la charge de la famille** et **48,00 € remboursés par la CCM.**

Documents à joindre :

- Facture du transport scolaire acquittée,
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022,
- RIB du représentant légal.

Documents à transmettre au service Transport scolaire de la Communauté de Communes de Montesquieu :

1 allée Jean Rostand – 33 650 MARTILLAC
transport-scolaire@cc-montesquieu.fr

1

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

Vos références

Numéro fiscal (C) :

Référence de l'avis :
Adresse d'imposition au _____ :

Numéro FIP :
Numéro de rôle :
Date d'établissement :
Date de mise en recouvrement :

Identifiant service :

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au _____

Revenu fiscal de référence : XXXXXXXXXXXX
Nombre de parts :

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en _____ de vos revenus _____. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en _____.

Nouveauté : en _____, vous avez également déclaré des revenus (fonciers...), perçus en _____, pour lesquels des acomptes mensuels ou trimestriels seront prélevés.

Rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, pour prendre connaissance du montant et des dates de prélèvement et pour vérifier vos coordonnées bancaires.